

DEC212997DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité USR3258 MSH Paris Nord :

- Mmes Véronique Ben Ayoun, Blandine Charrier et Aurélie Champvert

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.



Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 septembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier



DEC212672INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Rey aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'accord des partenaires.

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} septembre 2021, M. Frédéric Rey, maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de M. Christian Azaïs.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 SEP. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

